

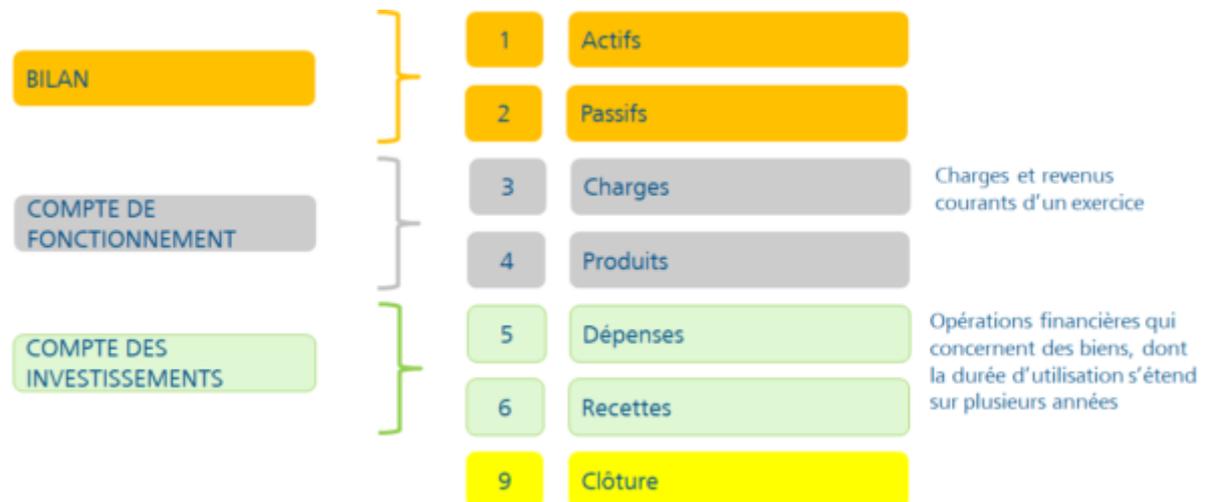


Crésus Comptabilité

25.1 - Introduction

25.1 - Introduction

Le plan comptable MCH2 fournit la classification pour l'établissement du bilan (rubriques 1-2), du compte de résultats (rubriques 3-4) et du compte des investissements (rubriques 5-6) :



Cette classification est complétée par une classification fonctionnelle:

0	Administration générale
1	Ordre et sécurité publique, défense
2	Formation
3	Culture, sport et loisirs, églises
4	Santé
5	Prévoyance
6	Trafic
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire
8	Economie publique
9	Finances et impôts

Les numéros des comptes sont composés d'un premier élément représentant la fonction du compte et d'un deuxième élément représentant son groupe de matières. Le numéro peut être complété par un suffixe laissé à la discrétion de la commune.

Par exemple, les charges salariales du service des routes de la commune seront comptabilisées dans le compte 6150.3010.01 où :

- 6150 se rapporte à la fonction *Routes communales*, sous-fonction du groupe 6 *Trafic*,
- 3010 se rapporte au groupe de matières *Salaires du personnel administratif et d'exploitation*.
- 01 est un sous-numéro attribué par la commune.

Les charges salariales du service des eaux seront comptabilisées dans le compte 7101.3010.01 où :

- 7101 se rapporte à la fonction *Station de pompage*, sous-fonction du groupe 7 *Protection de l'environnement*,
- 3010 se rapporte au groupe de matières *Salaires du personnel administratif et d'exploitation*.
- 01 est un sous-numéro attribué par la commune.

Les charges d'énergie du service des eaux seront comptabilisées dans le compte 7101.3120.01 où :

- 7101 se rapporte à la fonction *Station de pompage*, sous-fonction du groupe 7 *Protection de l'environnement*,
- 3120 se rapporte au groupe de matières *Achat d'énergie*.
- 01 est un sous-numéro attribué par la commune.

Cette structure particulière du plan comptable permet d'établir des résultats en regroupant les comptes par fonctions, par exemple tout ce qui touche au service des routes ou tout ce qui touche au service des eaux, ou par groupe de matières, par exemple tous les salaires ou toutes les charges d'énergie.

Selon le vocabulaire choisi, les fonctions sont également appelées tâches, et les groupes de matières sont également appelées natures.

Comme dans une comptabilité ordinaire, chaque compte est défini par au moins un *numéro*, un *titre* et une *catégorie*.

Numéro	Titre du compte	Catégorie
.10000.01	Caisse Bureau communal	Actif
.20000.01	Créanciers en général	Passif
0110.3000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions	Charge
0210.4210.00	Émoluments administratifs	Revenu

Afin que les comptes du bilan soient classés au début du plan comptable, leurs numéros sont précédés d'un point.